

DÉLIBÉRATION CA N°20-41 DU 17 NOVEMBRE 2020

**relative à l'abrogation des acomptes des redevances pour prélèvement sur la
ressource en eau**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10-9 et L.213-11-12, et
R.213-48-46,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2020.

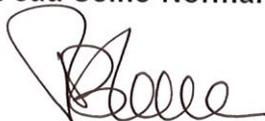
DÉLIBÈRE

Article unique

La délibération N° CA 07-23 du 25 octobre 2007 modifiée fixant les modalités de
détermination des acomptes de la redevance de prélèvement de la ressource est abrogée.

Cette disposition s'applique à compter de l'année d'activité 2021.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

**Le Président
du conseil d'administration**



Marc GUILLAUME